VOS DÉMARCHES

Elections

Retrouvez ici les informations pratiques à savoir pour vous inscrire sur les listes électorales.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en mairie toute l'année, aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie ou par courrier.

Les pièces à fournir :

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone, taxe d'habitation...)
- Attestation pour les personnes hébergées (enfants majeurs,...)

S'INSCRIRE EN LIGNE (HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/N47)

VOS DÉMARCHES

Inscription

Effectuer la démarche sur Internet

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee (Service en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les informations suivantes :

- Éléments d'état civil des personnes nées en France
- Numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale

Ces éléments sont repris pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections...

Si vous constatez une erreur concernant votre identité, vous pouvez demander une rectification à l'Insee () qui gère ce rép ertoire.

Par exemple, une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

Vous devez être en possession des éléments suivants :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction
- Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure

Vous pouvez utiliser ce service uniquement pour rectifier les informations d'une personne née en **France métropolitaine**, dans un département d'outre-mer (Dom) ou dans certaines collectivités d'outre-mer.

Attention : si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, adressez-vous à un organisme de sécurité sociale (caiss e nationale d'assurance vieillesse, mutuelle...). Vous pouvez aussi, en cas d'erreur d'état civil sur votre carte électorale, vou s adresser à votre commune d'inscription.

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

CONTACT



ADMINISTRATION

Mairie de Léchelle

2 rue de la Traconne
77171 Léchelle

Courriel
01 64 00 87 69

VOIR LA FICHE

CONTENUS ASSOCIÉS

ACCUEIL & SERVICES MUNICIPAUX